



LICENCES 2021/2022

PIECES A FOURNIR

1. CREATION D'UNE PREMIERE LICENCE AU HCP

Licenciés mineurs :

- Copie pièce d'identité ou fiche d'état civil ou page du livret de famille
- Photo (format JPEG)
- Autorisation parentale datée et signée
- Attestation de santé (le certificat médical n'est plus obligatoire)
- Droit à l'image

Licenciés majeurs :

- Copie de la CNI ou passeport ou permis de conduire ou titre de séjour
- Photo (format JPEG)
- Certificat médical postérieur au 01/05/2021
- Droit à l'image

2. RENOUVELLEMENT

(uniquement pour les licenciés au HCP la saison dernière)

Licenciés mineurs :

- Autorisation parentale datée et signée
- Attestation de santé

Licenciés majeurs :

- Certificat médical si daté de plus de trois ans
- Attestation de santé si certificat médical de moins de 3 ans

